

PRÉFET DES VOSGES

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ELECTIONS**

Bureau des Finances Locales  
et de l'intercommunalité

10 JUIN 2014

**Arrêté n° 945/2014 du  
portant modification des statuts  
de la communauté de communes du Pays de Mirecourt**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales en ses articles L.5211-17 et suivants et notamment l'article L.5211-20 ;
  - Vu le décret du Président de la République du 22 février 2013 portant nomination de M. Gilbert Payet en qualité de Préfet des Vosges ;
  - Vu l'arrêté n° 420/14 du 7 mars 2014 portant délégation de signature de M. Eric Requet, secrétaire général ;
  - Vu l'arrêté n° 986/14 du 12 mai 2014 habilitant Madame Marie-Claude Lambert, sous-préfète de Neufchâteau à exercer la suppléance de M. le secrétaire général de la préfecture des Vosges ;
  - Vu l'arrêté préfectoral n° 2770/97 du 31 décembre 1997 portant création de la communauté de communes de l'aérodrome de Mirecourt-Juvaincourt (dénommée ensuite communauté de communes du Pays de Mirecourt) modifié en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 594/2013 du 12 avril 2013 portant création de la communauté de communes du Pays de Mirecourt par la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de la communauté de communes du Xaintois et de son extension aux communes de Baudricourt, Dombasle-en-Xaintois, Madecourt, Ménil-en-Xaintois, Remirecourt, Rouvres-en-Xaintois, Valleroy-aux-Saules et Vroville ;
  - Vu la délibération du 11 février 2014 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Mirecourt a décidé de modifier ses statuts ;
  - Vu les délibérations émises par les conseils municipaux des communes membres ;
  - Vu l'avis émis par Mme la sous-préfète de Neufchâteau le 16 mars 2014 ;
- Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues par le code général des collectivités territoriales sont réunies ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*


**Arrête**

**Article 1** - Les statuts de la communauté de communes du Pays de Mirecourt sont annexés au présent arrêté.

**Article 2** - Compte tenu de ses nouvelles compétences la communauté de communes du Pays de Mirecourt est substituée de plein droit à l'ensemble de ses communes au sein :

- du Syndicat Mixte départemental des déchets,
- du Syndicat mixte du Pays de l'Ouest Vosgien

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Neufchâteau, le directeur départemental des finances publiques, le trésorier de la communauté de communes, le président de la communauté de communes, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

10 JUIN 2014  
Epinal, le *Pour le Préfet et, par délégation,*  
La Sous-Préfète  
de NEUFCHATEAU  


Marie-Claude LAMBERT

Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification.

**Communauté de Communes  
du Pays de Mirecourt**

**Article 1** : Il est formé entre les communes de : Ambacourt, Baudricourt, Biécourt, Blémerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Chef-Haut, Dombasle-en-Xaintois, Domvallier, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Mattaincourt, Maziro, Ménil-en-Xaintois, Mirecourt, Oëlleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Remicourt, Repel, Rouvres-en-Xaintois, Saint-Prancher, Thiraucourt, Totainville, Valleroy-aux-Saules, Villers, Vroville une communauté de communes qui prend la dénomination de :

**Communauté de communes du Pays de Mirecourt**

**Article 2** : Compétences :

La communauté de communes a pour but d'exercer de plein droit, aux lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Charte d'aménagement et de développement
- Réalisation, suivi, évaluation et révision du projet de développement du territoire
- Réalisation, suivi, évaluation et révision du schéma des services
- Réalisation, suivi, évaluation et révision du schéma de circulation
- Etudes d'orientation des opérations d'aménagement de bourg
- Valorisation du patrimoine du territoire
- Elaboration, suivi et animation des actions à conduire dans le cadre de la charte de développement du Pays de l'Ouest Vosgien

**II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1) Sur le site de l'Aéropôle sud lorraine :**

- L'étude, l'aménagement et l'équipement des terrains de la Zone d'Aménagement Concerté
- La gestion, le développement et l'entretien des aménagements et des équipements (hors assainissement eaux usées) propriété de la communauté de communes

**2) Sur l'ensemble du territoire intercommunal :**

- Actions de développement économique en respectant les lois et règlements en vigueur, dans le cadre des règlements d'intervention relatifs à l'application des conventions de développement, sur le territoire des communes membres :
  - assistance financière dans le cadre de création, d'aides à la reprise ou développement des commerces ou des entreprises artisanales
  - maîtrise d'ouvrage des Opérations de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (ou toutes autres opérations qui viendraient à s'y substituer)
  - assistance technique aux porteurs de projet pour l'initiative économique locale
  - réflexions et études visant à la création d'une zone d'activité commerciale
  - création, gestion et entretien d'une maison de santé pluridisciplinaire

- acquisition, construction, réhabilitation, entretien, gestion des bâtiments relais
- acquisition, construction, réhabilitation, entretien, gestion des locaux commerciaux de type « multi-services »

- Participation aux actions collectives susceptibles de maintenir et de développer l'emploi dans le cadre de la Maison de l'Emploi compétente sur le territoire

### **3) Développement du tourisme :**

- Développement et promotion de l'offre touristique et de nouveaux produits en collaboration avec l'Office de Tourisme. La Communauté de Communes du Pays de Mirecourt se substitue aux communes dans la participation et la représentation au sein de l'Office de Tourisme
- Elaboration d'un schéma de développement touristique définissant la politique touristique intercommunale et mise en œuvre des actions préconisées dans ce schéma de développement touristique
- Maîtrise d'ouvrage des manifestations permettant la promotion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt: Monumentales et manifestations aéronautiques
- Soutien logistique et/ou d'ingénierie et/ou financier aux manifestations à caractère au moins régional et/ou pluri associatives, y compris les événements et animations à caractère culturel.
- Aide au développement et à la diversification en matière d'accueil touristique (chambres d'hôtes, gîtes, terrain de camping, camping car, auberge de jeunesse)
- Assistance et conseils au montage de dossiers
- Maîtrise d'ouvrage des circuits touristiques et de découverte du patrimoine

<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>
---------------------------------

#### **I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

- Gestion des déchets des ménages :
  - collecte des déchets ménagers et assimilés
  - enlèvement, transport et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés
  - création et entretien de déchetteries
- Elaboration d'une charte environnement
- Plan et charte paysage
- Recensement du patrimoine de caractère bâti et du patrimoine naturel
- Réalisation d'actions de valorisation du patrimoine:
  - panneaux d'interprétation et d'information
  - projets pédagogiques
- Opération Programmée d'Amélioration des Vergers
- Gestion et entretien du verger de Juvaincourt

#### **II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

- Actions concertées d'amélioration du patrimoine bâti (OPAH, Opération de soutien aux ravalements de façades et toutes autres opérations qui viendraient à s'y substituer)

**III. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE**

- Construction, réhabilitation, entretien et gestion des équipements relatifs aux écoles élémentaires et préélémentaires de l'école d'Oëlleville qui est reconnue d'intérêt communautaire.

**IV. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**


- Politique de la petite enfance :
  - création, gestion et entretien d'un service d'accueil collectif des jeunes enfants. La crèche de Mirecourt est reconnue d'intérêt communautaire
  - réalisation d'actions concertées avec la CAF des Vosges en vue de développer les services concernant la petite enfance
- Acquisition, construction, réhabilitation, entretien et gestion d'une maison intercommunale des associations.

**COMPETENCES FACULTATIVES**

- Gestion des transports scolaires des élèves des cycles préélémentaires et élémentaires à compter du 1er septembre 2014 (participation financière et mise en œuvre de partenariats)
- Ecole d'Oëlleville (*reconnue d'intérêt communautaire*) :
  - Gestion et mise en œuvre des projets pédagogiques (en temps scolaire et hors temps scolaire)
  - Fonctionnement de l'école (gestion du personnel, acquisition de fournitures et de mobiliers)
  - Gestion et mise en œuvre des activités périscolaires (garderie, affaires culturelles et sportives)
  - Gestion et mise en œuvre des activités extrascolaires : accueils de loisirs
- Culture :
  - dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, favoriser l'émergence et coordonner le développement d'animations artistiques, culturelles et éducatives
- Communiquer les atouts du territoire intercommunal :
  - par l'intermédiaire d'un site Internet
  - conception et diffusion de supports écrits, audio-visuels

**Article 3** Le siège de la communauté de communes du Pays de Mirecourt est fixé : Centre d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine – 363 rue de Bourgogne – 88500 Juvaincourt.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète  
de NEUFCHATEAU



Marie-Claude LAMBERT